

Les équivalences : Vous êtes diplômé dans le champ du sport ?

L'organisme de formation vérifiera si vous avez droit à une équivalence des exigences préalables à la mise en situation (EPMSP) ou à des blocs de compétences du CQP ALS.

Vous devez justifier vos titres ou certifications professionnelles par tout preuve d'acquisition, par exemple une copie de votre diplôme.

Tableau des équivalences des blocs : BC1 (JSJO) ; BC2(AGEE) et BC3(ARPO)

Titres ou diplôme	Tests techniques	EPMSP	BC1	BC2	BC3
RNCP36661 animateurs de loisirs sportif / Option JSJO	X Option JSJO	X Option JSJO	1-a	X	X
RNCP13711 animateurs de loisirs sportif / Option JSJO	X Option JSJO	X Option JSJO	1-a		
RNCP36661 animateurs de loisirs sportif / Option AGEE	X Option AGEE	X Option AGEE	1-b	X	X
RNCP13711 animateurs de loisirs sportif / Option AGEE	X Option AGEE	X Option AGEE	1-b		
RNCP36661 animateurs de loisirs sportif / Option ARPO	X Option ARPO	X Option ARPO	1-c	X	X
RNCP13711 animateurs de loisirs sportif / Option ARPO	X Option ARPO	X Option ARPO	1-c		
RNCP37191 BPJEPS spécialité éducateur sportif Mention activités physiques pour tous	X 3 options	X 3 options	1-a-b-c	X	
RNCP37106 BPJEPS spécialité éducateur sportif Mention activités de la forme	X Option AGEE	X Option AGEE	1-b	X	
RNCP28573/ RNCP28557 / Fiches RNCP spécifiques BPJEPS spécialité éducateur sportif et animateur toutes mentions				X	

Les blocs transversaux BC4 (Organisation, Information et communication autour de ses activités d'animations et d'encadrement physiques et sportifs) et BC5 (Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives) peuvent faire l'objet d'une équivalence pour les détenteurs d'un CQP disposant d'un ou deux blocs transversaux.